



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

368, Avenue Pape Jean Paul II  
01 BP 302 ; COTONOU  
Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51  
[www.finances.bj](http://www.finances.bj)

N° 2199 /MEF/DC/SOM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP

## COMMUNIQUE RADIO-TELEDIFFUSE

Le Ministère de l'Economie et des Finances porte à la connaissance de toute la population qu'il nous revient avec insistance, des cas d'escroquerie et de perte de l'épargne de certains citoyens qui consentent d'investir dans les crypto-monnaies contre la promesse de gains exceptionnels.

Des individus se déclarant spécialistes en trading de crypto-monnaies incitent les populations à y investir leur épargne tout en les encourageant à adopter ces actifs virtuels comme moyen de paiement.

Le Ministère de l'Economie et des Finances voudrait appeler l'attention de tous sur ces crypto-monnaies qui sont des actifs financiers extrêmement volatiles présentant des risques pour tout détenteur.

Son utilisation ne remplit pas toutes les fonctions dévolues à la monnaie et ne saurait donc servir de moyens de paiement.

A ce jour, le Bénin fait partie de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et conformément à l'article 4 du traité de l'UMOA du 20 janvier 2007, la monnaie ayant cours légal dans l'UMOA est le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

En incitant les populations à se servir des crypto-monnaies comme moyen de paiement, les auteurs de ces messages s'exposent à la rigueur de l'article 290 de la loi n°2018-16 du 28 décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin.

En conséquence, il est rappelé aux populations que les investissements dans les crypto-monnaies les exposent à de nombreux risques dont les principaux sont :

- l'escroquerie ;
- la perte de leurs épargnes due à la forte volatilité de ces monnaies virtuelles ;
- l'utilisation de leurs épargnes à des fins illicites ou criminelles, notamment le financement du terrorisme.

Les populations sont invitées à faire preuve de vigilance pour ne pas succomber aux promesses de gains mirobolants des publicités provenant de diverses origines.

Fait à Cotonou, le 31 JUL 2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES